



DEMOSTAF

Demography Statistics for Africa

WORKING PAPER n°17

**Évaluer les progrès de l'enseignement supérieur au
Burkina Faso et au Sénégal à partir des données
d'enquêtes ménages et des recensements :
démarche, enjeux et pertinence**

Madeleine Wayack-Pambè, Laure Moguérrou, Jean Alain
Goudiaby et Sibi Guissou

Novembre 2021



Ce working paper est prévu pour contribuer à l'ouvrage collectif *Enjeux démographiques en Afrique subsaharienne : Promouvoir et confronter les sources statistiques* issu du projet DEMOSTAF. Il a été relu par deux des éditeurs scientifiques de l'ouvrage ainsi qu'un évaluateur externe que nous remercions pour sa relecture attentive.

This working paper is a contribution to the collective book *Enjeux démographiques en Afrique subsaharienne : Promouvoir et confronter les sources statistiques* from the DEMOSTAF project. It has been reviewed by two of the book's scientific editors and an external reviewer whom we thank for his/her careful review.

Les éditeurs scientifiques / The scientific editors : Géraldine Duthé, Aurélien Dasré, Binta Ndeye Dieme, Bruno Masquelier, Marc Pilon, Clémentine Rossier, Abdramane Bassiahi Soura, Madeleine Wayack Pambè.

DEMOSTAF en quelques mots

- Un financement de 4 ans (2016-2019) au titre du programme-cadre de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de l'accord de subvention Marie Skłodowska-Curie n°690984.
- Un consortium de 14 institutions académiques et 4 instituts africains de statistique pour avancer sur des questions de population émergentes en Afrique subsaharienne en valorisant les données démographiques, en particulier celles produites par les offices nationaux de statistiques
- Une centaine de participants (chercheurs, doctorants et ingénieurs) dont les deux tiers engagés dans des mobilités d'au moins 1 mois entre les institutions.

DEMOSTAF in a few words

- A funding for 4 years (2016-2019) from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under the Marie Skłodowska-Curie grant agreement n°690984.
- A consortium of 14 academic institutions and 4 African statistical offices to advance on emerging population issues in sub-Saharan Africa, promoting demographic data, those from public statistics in particular.
- Over 100 individual participants (researchers, PhD students and engineers), 2/3 were involved in secondments of at least one month between partner institutions.

demostaf.site.ined.fr



Évaluer les progrès de l'enseignement supérieur au Burkina Faso et au Sénégal à partir des données d'enquêtes ménages et des recensements : démarche, enjeux et pertinence

Madeleine Wayack-Pambè^{(a)1}, Laure Moguérou^(b), Jean Alain Goudiaby^(c)
et Sibi Guissou^(d)

^(a) Université Joseph Ki-Zerbo, Institut supérieur des sciences de la population (ISSP, Burkina Faso)

^(b) Université Paris Nanterre, Cresppa-GTM et IRD-LPED, France

^(c) Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal

^(d) Institut national de la statistique et de la démographie, INSD, Burkina Faso

Résumé

La production de connaissances sur le champ éducatif à partir des données des recensements et d'enquêtes réalisées auprès des ménages en Afrique subsaharienne est une pratique courante, tant dans le monde académique qu'au sein des institutions internationales chargées de fournir des indicateurs sur l'éducation à des fins de comparaisons internationales. Ces sources de données sont souvent le seul matériau disponible, du fait de l'incomplétude des données administratives et de la rareté des enquêtes ayant pour objet spécifique l'éducation. La réflexion sur le potentiel de ces données à fournir des informations pertinentes pour documenter le champ éducatif est cependant plus rare. C'est précisément l'objectif de ce chapitre qui s'appuie d'abord sur une analyse fine des métadonnées de deux pays (Sénégal, Burkina Faso) issues de toutes les sources disponibles. Nous calculons ensuite le taux de fréquentation actuelle de l'enseignement supérieur, un indicateur commun aux différentes enquêtes et recensements. La comparaison des niveaux et tendances obtenus, complétés par ceux issus des sources

¹ Correspondance : wayack_madeleine@yahoo.fr

officielles et administratives, montre une qualité et une cohérence globale pour les données produites au Sénégal et pour celles produites après 2003 au Burkina Faso : même si les niveaux diffèrent, les tendances sont comparables entre « types de sources de données » (recensements *versus* enquêtes ménages). Malgré tout, une harmonisation plus systématique des informations collectées sur la scolarisation – et singulièrement pour le niveau supérieur – s’avère nécessaire dans un contexte où les données ministérielles sur la scolarisation dans le supérieur demeurent lacunaires.

Mots clés : Enseignement supérieur, sources de données, enquêtes auprès des ménages, recensements, comparaison, Burkina Faso, Sénégal

Introduction

L'utilisation des recensements et des données d'enquêtes réalisées auprès des ménages pour produire des connaissances sur le champ éducatif en Afrique subsaharienne est une pratique courante, tant dans le monde académique qu'au sein des institutions internationales chargées de fournir des indicateurs sur l'éducation à des fins de comparaison internationales. Il existe également une réflexion sur le potentiel réel de ces données à fournir des informations pertinentes pour documenter le champ éducatif. C'est ainsi que depuis 2016, a été mis en place un « Groupe inter-agences sur les indicateurs de l'inégalité dans l'éducation (GIA-IIE) » piloté par l'Institut des Statistiques de l'Unesco (ISU). Le but du GIA-IIE est de « promouvoir et coordonner l'utilisation des données provenant des enquêtes auprès des ménages pour le suivi de l'éducation au niveau national, régional et mondial », avec un accent sur la mesure des inégalités en matière d'éducation. Réfléchir sur la qualité et les potentialités des données utilisées pour renseigner le champ éducatif est d'autant plus important que les connaissances produites sont utilisées dans la définition des politiques éducatives. Ces connaissances et indicateurs sont mobilisés pour permettre de mieux comprendre le fonctionnement et les performances des systèmes éducatifs tout en mesurant les progrès accomplis.

Le GIA-IIE regroupe uniquement des institutions internationales. Or, la capacité des données récoltées auprès des ménages à fournir des informations solides sur la situation éducative des pays interpelle également les chercheurs et les chercheuses travaillant sur l'éducation en Afrique subsaharienne. Ces sources de données sont en effet très souvent le seul matériau dont les chercheurs et les chercheuses disposent, du fait de l'incomplétude des données administratives et de la rareté des enquêtes ayant pour objet spécifique l'éducation.

Dans des pays comme le Sénégal et le Burkina Faso, la question de la disponibilité des données et de leur qualité vaut pour tous les niveaux d'enseignement et se pose avec encore plus d'acuité pour le niveau supérieur. Même dans un pays comme le Sénégal où l'enseignement supérieur a une ancienneté plus longue que dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, les données administratives sur ce niveau restent très parcellaires, poussant le ministère à mettre en place, depuis 5 ans, un projet visant à les collecter pour faciliter la

mesure de la performance qui reste « grandement liée à l'existence de dispositifs pertinents de production des données » (MESRI, 2019 : 7). Le même constat de l'inexistence des données administratives au niveau de l'enseignement supérieur pourrait être valable pour le Burkina Faso.

Après avoir été le parent pauvre du système éducatif au cours des décennies de l'éducation pour tous, l'enseignement supérieur est aujourd'hui repositionné, au Sénégal comme au Burkina Faso, comme un vecteur de développement (Sall, 1990 ; Simeu-Kamdem & Schamp, 2014). Et de fait, de nouveaux établissements publics ont été créés dans les régions. Tandis que parallèlement, la croissance de l'offre de formations privées bat son plein, en particulier dans les capitales (Dia & Goudiaby, 2020), afin de répondre à la demande tout aussi croissante à ce niveau. Aussi, une recherche approfondie sur l'enseignement supérieur dans ces pays s'avère nécessaire, pour en comprendre le fonctionnement, les processus et l'évolution. Les données d'enquêtes réalisées auprès des ménages et les recensements existants constituent très souvent les seules sources de données disponibles. Il convient alors d'interroger leurs fondements méthodologiques et conceptuels relativement à la fréquentation scolaire et ce faisant, la pertinence des indicateurs qui en sont issus pour mesurer les progrès accomplis, comparativement notamment aux informations des données administratives.

Après avoir présenté brièvement les contextes actuels de l'enseignement supérieur au Burkina Faso et au Sénégal, nous procéderons à une analyse critique des différentes sources de données existantes (enquêtes ménage, recensements) dans les deux pays, en questionnant la conceptualisation et les modes de recueil des informations. Par la suite, nous calculerons un indicateur de participation au supérieur : le taux de fréquentation du supérieur chez les 20-24 ans. Nous examinerons enfin l'évolution de cet indicateur selon les différentes sources de données utilisées et comparativement avec celui fourni par l'ISU qui s'appuie sur les sources administratives.

1. Contexte de l'enseignement supérieur au Burkina Faso et au Sénégal : évolutions et mesures officielles

Dans la nomenclature internationale, l'enseignement supérieur correspond au niveau d'instruction qui fait suite à l'enseignement secondaire, et qui est offert dans les établissements dits d'enseignement supérieur. Il correspond pour la Classification internationale type de l'éducation (CITE)², aux niveaux 5 et au-delà. Au Burkina Faso, le ministère responsable de l'enseignement supérieur considère comme étudiant-es, les personnes inscrites dans les institutions d'enseignement supérieur (IES) publiques et privées. Au Sénégal, il s'agit également de l'enseignement dispensé dans les universités publiques et dans les nombreux instituts de formation et universités privés que compte le pays. L'enseignement supérieur s'entend ici comme toute formation, générale, technique ou professionnelle, post-baccalauréat (examen obtenu à la fin du second cycle du secondaire).

1.1. Des évolutions à différentes échelles dans le niveau supérieur

Les années 2000 ont été marquées par une accélération de la demande en éducation supérieure en Afrique subsaharienne, un résultat direct des politiques d'expansion des niveaux d'éducation inférieurs du système éducatif, et singulièrement des politiques de l'Éducation pour tous (EPT) et de la structuration de la pyramide des âges. Un des défis majeurs actuels pour la sous-région est de faire face à la croissance des effectifs scolarisables au niveau de l'éducation supérieure. En effet, bien que le nombre d'étudiant-es dans les établissements d'enseignement supérieur y ait considérablement augmenté au cours des cinquante dernières années en passant de 200 000 en 1970 à 2 557 000 en 2000, puis à 7 145 000 en 2014 (UNESCO, 2016: 239)³, les institutions d'enseignement supérieur

² Classification Internationale Type de l'Éducation.

³ Dans les classifications de l'UNESCO, l'Afrique subsaharienne regroupe 48 pays : Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, Togo, Ouganda, République Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe. L'augmentation du nombre d'étudiant-es s'explique par la démographie des pays concernés et par le développement de la scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire. Les universités, peu préparées aux répercussions d'un tel accroissement, ont intégré ces effectifs, mais souvent au détriment de la qualité de l'enseignement.

souffrent d'un manque chronique de places⁴ pour accueillir la population des nouveaux bacheliers. L'accès à l'enseignement supérieur se situe ainsi à des niveaux très inférieurs à la moyenne mondiale. Le taux brut de scolarisation (TBS)⁵ pour ce niveau d'enseignement, qui correspond au nombre de personnes inscrites dans l'enseignement supérieur rapporté à la population en âge d'y accéder⁶ était de 8 % en 2014 en Afrique subsaharienne, contre un taux brut mondial de 34 %⁷, (UNESCO, 2016). Un autre défi, et non des moindres, consiste en la réduction des inégalités de genre à ce niveau d'enseignement. Malgré une évolution notable de leur participation à l'enseignement supérieur, les femmes d'Afrique subsaharienne y sont toujours sous-représentées, alors que les données récentes sur l'éducation publiées par l'UNESCO (2016) montrent une tendance inverse à l'échelle mondiale (Atuahene et Owusu-Ansah, 2013). Les évolutions de l'enseignement supérieur au Burkina Faso et au Sénégal présentent les mêmes tendances que celles constatées dans l'ensemble de la région subsaharienne.

Au Burkina Faso, on comptait au début des années 1970 environ 700 étudiants et étudiantes (Pilon, 2004)⁸. Selon l'ISU, le TBS au supérieur est passé d'environ 1% au début des années 2000 à près de 6% en 2016⁹. Pour l'année scolaire 2016-2017, l'enquête statistique menée par la Direction des études et des statistiques sectorielles du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (DGESS/MESRSI)¹⁰ dénombrait 105 404 étudiant-es inscrit-es dans les différentes institutions d'enseignement supérieur, aussi bien publiques que privées. Cette même source précisait qu'entre les années académiques 2012/2013 et 2016/2017, la population étudiante avait augmenté de 42 %. Cette augmentation a été légèrement plus forte dans l'enseignement privé (45 %) que dans

⁴ Les étudiant-es d'Afrique subsaharienne sont d'ailleurs ceux qui étudient le plus à l'étranger.

⁵ Le taux brut de scolarisation rend compte de la capacité du système scolaire à accueillir à un niveau d'enseignement donné le nombre d'individus qu'il peut scolariser, compte tenu de la dynamique démographique de sa population. Bien qu'il présente des limites car ne reflétant pas la participation scolaire réelle de la population en âge d'être scolarisée dans le niveau d'études mesuré, c'est un indicateur couramment utilisé dans les comparaisons internationales.

⁶ Dans les statistiques de l'UNESCO, cette population est celle des 20 à 24 ans ou des 19 à 23 ans ; voir plus bas

⁷ Ce taux est exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge théorique qui correspond au niveau d'enseignement supérieur. La population prise en compte par l'UNESCO est celle correspondant aux cinq années consécutives commençant par l'âge de graduation au secondaire.

⁸ La première université publique a été créée en 1975 au Burkina Faso. Ce nombre reflète probablement les personnes qui étaient en études post-secondaires non universitaires ou à l'université hors du pays.

⁹ <http://data.uis.unesco.org/?lang=fr#>

¹⁰ http://cns.bf/IMG/pdf/annuaire_2016_2017_de_l_enseignement_superieur.pdf

l'enseignement public (41 %). Cependant, malgré la croissance rapide des effectifs dans le privé, le secteur de l'enseignement supérieur reste dominé par le public. Ainsi, en 2016-2017, plus des trois quarts (78 %) des étudiantes et des étudiants étaient inscrits dans des établissements publics. La prédominance du public en termes d'effectifs devrait se maintenir avec la création ces dernières années d'universités publiques dans les régions du pays. Relativement aux différences sexuées de fréquentation du supérieur, on note des écarts importants entre les hommes et les femmes. La proportion d'étudiantes était de seulement 34 % parmi la population estudiantine totale en 2016-2017.

L'enseignement supérieur a, au Sénégal, une ancienneté plus importante que dans bien d'autres pays subsahariens. En effet, les premières expériences d'enseignement supérieur remontent à janvier 1918 avec la création, par la France, de l'École africaine de Médecine à Dakar dont la formation se limitait à quatre années d'études. Elle fut créée pour former les auxiliaires médicaux au Sénégal mais eut un rayonnement dans les autres colonies françaises de l'Afrique de l'Ouest. Le premier établissement d'enseignement supérieur est l'Institut des Hautes Études de Dakar, créé par le décret 50-414 du 6 avril 1950 (Goudiaby, 2014). Sept ans plus tard, le décret du 24 février 1957 a transformé l'institution en une université. Il faut dire qu'au moment des indépendances, l'attention politique s'est portée sur ce niveau d'enseignement puisqu'il pouvait être un levier important pour l'émancipation des peuples.

Des efforts considérables en matière d'offre ont été déployés au cours des dernières décennies avec la création de nouveaux établissements publics et privés dans les régions. On dénombre sept universités publiques, en plus de l'Université Virtuelle du Sénégal¹¹, qui est devenue, en quelques années, la deuxième université du pays de par le nombre d'étudiant-es qu'elle accueille. L'offre publique est complétée par le réseau des Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP). Le premier, celui de Thiès, fonctionne déjà et ceux de Bignona, de Diamniadio, de Matam et de Richard-Toll sont ouverts à la rentrée

¹¹ L'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) est une université entièrement en ligne avec des espaces pour faciliter les apprentissages (espaces numériques ouverts) dans les différentes régions du pays. Elle est créée par le décret n° 2013-1294 pour matérialiser la décision 02 du Conseil Présidentiel sur l'enseignement supérieur du 14 août 2013 qui consistait à « mettre les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au cœur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et l'efficacité du système ».

2020. À cette offre s'ajoute plus de 300 instituts et universités privées, dont une centaine fonctionne réellement, les autres peuvent avoir des cycles incomplets (Dia & Goudiaby, 2020). En somme, l'offre de formation demeure très éclectique et inégale, selon les territoires et les domaines disciplinaires et doit faire face à une demande de plus en plus forte et diversifiée. Pour la rentrée 2019-2020, selon l'Office du baccalauréat, ce sont 58 170 bacheliers et bachelières sénégalais-es qui frappent théoriquement à la porte des universités nationales, puisqu'un certain nombre étudiera à l'étranger et que d'autres ne s'inscriront finalement pas dans l'enseignement supérieur. Le nombre d'étudiant-es est passé de 62 539 en 2004-2005 (DPRE, 2006) à 164 858 en 2015-2016 (MESRI, 2019). Ces étudiant-es se retrouvent majoritairement dans les universités publiques. Toutefois, la part du privé a augmenté sur cette même période passant de 20,6% à 30,8%. Malgré l'ancienneté de l'enseignement supérieur dans le pays, le Sénégal se situe à un niveau tout juste au-dessus de la moyenne du continent avec un TBS supérieur de 10 % en 2015. L'indice de parité entre les sexes indique une situation moins favorable pour les femmes au Sénégal qu'à l'échelle du continent (0,6 contre 0,7).

1.2. Les données officielles

Le ministère en charge de l'enseignement supérieur du Sénégal a souvent du mal à donner les chiffres détaillés concernant les étudiant-es inscrit-es dans les établissements d'enseignement supérieur sénégalais (publics comme privés) tant les données sont souvent incomplètes et parcellaires. Par exemple, il est difficile de définir le nombre d'étudiant-es dans certaines formations payantes proposées dans les universités publiques ainsi que dans les établissements privés d'enseignement supérieur, qui ne répondent pas toujours aux demandes du ministère. Or, la mise en place et le suivi des politiques publiques nécessitent une production fiable et régulière de données.

Le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), conscient sans doute des enjeux, s'était engagé à collecter de façon systématique des données liées aux instituts supérieurs de formation. Ainsi, depuis 2016, sous la coordination de la cellule des études et de la planification, le MESRI organise une campagne annuelle de collecte de données statistiques dans les établissements relevant de son autorité et publie des annuaires statistiques sur l'enseignement supérieur.

Ces publications renseignent les effectifs d'étudiant·es, leur répartition selon le sexe, les niveaux et domaines de formation, les résultats obtenus, la nationalité des étudiant·es et le statut des établissements. Elles fournissent également des informations sur les effectifs d'enseignant·es et sur le personnel administratif technique et de service. En revanche, les données sur le profil des familles des étudiant·es sont absentes ; or c'est une information intéressante pour le pilotage du système, notamment pour statuer sur la démocratisation de ce niveau d'enseignement.

Le problème de la disponibilité de sources de données officielles à jour s'observe également au Burkina Faso. La production des annuaires statistiques pour ce niveau d'enseignement a commencé très tard. Ainsi si l'on se réfère au conseil national de la statistique¹² qui centralise les productions statistiques au niveau national, le premier annuaire statistique officiel sur l'enseignement supérieur a été publié en 2004-2005, alors que les chiffres sur l'éducation de base sont publiés depuis les années 1960. Il est ainsi difficile d'établir une longue série de comparaison de données sur les étudiant·es au Burkina Faso.

Les informations contenues dans les annuaires statistiques sur l'enseignement supérieur du Burkina Faso sont quantitatives. Elles portent aussi bien sur l'accès au supérieur que sur l'efficacité du système éducatif à ce degré d'enseignement (MESRSI, 2016c, 2016b, 2016a, MESS, 2011, 2012a, 2013). Il est aussi possible d'identifier des données chiffrées sur les commodités et prestations offertes aux étudiant·es à partir de ces sources.

En plus des annuaires statistiques, le ministère en charge de l'enseignement supérieur du Burkina Faso élabore annuellement un tableau de bord de l'enseignement supérieur¹³. Ce document analyse de façon succincte, l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs relatifs à l'accès ou à l'efficacité du système, à partir des données des annuaires statistiques.

¹² http://www.cns.bf/spip.php?id_rubrique=7&page=statistique

¹³ Idem

2. Données collectées auprès des ménages au Burkina Faso et au Sénégal : recensements et enquêtes

2.1. Les recensements et enquêtes considérés

Le Burkina Faso et le Sénégal disposent d'un nombre substantiel de sources de données provenant de recensements et d'enquêtes auprès de ménages (tableau 1), contenant toutes des informations susceptibles d'être analysées pour apprécier l'évolution de la scolarisation au niveau supérieur. L'ensemble des sources disponibles a été mobilisé dans le cadre de ce travail, à l'exception, pour le Burkina Faso du RGP de 1975 et de l'ENESI de 2015 dont les bases de données n'étaient pas accessibles, et pour le Sénégal, de l'ENTES¹⁴ dans laquelle les questions sur la scolarisation concernaient uniquement les 5-17 ans et ne permettent donc pas d'aborder le niveau supérieur. L'ENTS¹⁵ n'a pas pu être analysée en raison d'un travail de stabilisation de la pondération en cours au moment de l'élaboration de ce travail. Enfin, dans les EDS de 1986 et de 1997, les questions sur l'éducation sont incluses dans les questionnaires « individus » mais pas dans les questionnaires « ménages ». Or, pour les autres opérations du même type, ce sont les informations des tableaux des membres du ménage et de leurs caractéristiques, présentes dans les questionnaires ménages, qui sont mobilisées.

¹⁴ ENTES : Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Sénégal

¹⁵ ENTS : Enquête Nationale sur le Travail au Sénégal

Tableau 1. Recensements et enquêtes disponibles pour l'analyse de la scolarisation dans l'enseignement supérieur au Burkina Faso et au Sénégal

Source de données	Burkina Faso	Sénégal
<i>Recensements</i>	RGP 1985 RGPH 1996 RGPH 2006	RGPH 1976 RGPH 1988 RGPH 2002 RGPHAE 2013
<i>Enquêtes démographiques et de santé</i>	EDS 1993 EDS 1998-99 EDS 2003 EDS/MICS 2010	EDS 1992 EDS 2005 EDS 2010-2011 EDS 2012-2013 EDS 2014 EDS 2015
<i>Autres enquêtes nationales</i>	EP 1994 EP 1998 EBCVM 2003 EA/QUIBB 2005 EA/QUIBB 2007 EA/QUIBB 2009 EMC 2014	ESAM 1994 ESAM 2002 ESPS 2005 ESPS 2011

Note : RGP : Recensement Général de la Population ; RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat ; RGPHAE : Recensement Général de la Population, de l'Habitat et des Activités Économiques ; EDS : Enquête de démographie et de santé ; ESAM : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages ; ESPS : Enquête Sénégalaise sur la Pauvreté au Sénégal ; EA/QUIBB : Enquête annuelle/Questionnaire Unifié des indicateurs de Base de Bien-être ; EBCVM : Enquête Burkinabè sur les Conditions de Vie des Ménages ; EICVM : Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages ; EMC : Enquête Multisectorielle Continue.

Source : Construit par les auteurs à partir des données ou des rapports d'enquêtes ou de recensements des deux pays. Pour le Burkina Faso: RGP (1985) ; RGPH (1996) ; RGPH (2006) ; EDS (1993) ; EDS (1998-99) ; EDS (2003) ; EDS/MICS (2010) ; EP (1994) ; EP (1998) ; EBCVM (2003) ; EA/QUIBB (2005) ; EA/QUIBB (2007) ; EA/QUIBB (2009) ; EMC (2014). Pour le Sénégal : RGPH (1976, 1988, 2002) ; RGPHAE (2013) ; EDS (1992, 2005, 2010-2011, 2012-2013, 2014, 2015) ; ESAM (1994, 2002) ; ESPS (2005, 2011).

2.2. Les informations recueillies sur la scolarisation au supérieur dans les recensements et les enquêtes auprès des ménages

Informations sur la fréquentation scolaire, le niveau atteint et les diplômes obtenus

Dépendamment des informations et variables existantes dans les différentes opérations de collecte, il est possible de calculer différents indicateurs (et éventuellement sur différentes tranches d'âge, voir *infra*) : le taux de fréquentation, le taux d'accès, et le taux de « diplomation ». Le premier indicateur requiert que les données intègrent, pour les individus, des informations sur la fréquentation actuelle d'un établissement scolaire et le niveau fréquenté (ici le supérieur) ; le second indicateur nécessite des informations sur la fréquentation actuelle ou passée, ainsi que sur le niveau atteint ; et, enfin, le dernier indicateur exige des informations sur le diplôme obtenu.

L'examen des métadonnées relatives aux sources de données disponibles montre qu'une grande partie des opérations de collecte réalisées dans les deux pays, contient des informations exploitables pour le calcul d'indicateurs relatifs à l'enseignement supérieur.

Au Burkina Faso, il est à noter qu'à l'exception du RGPH de 1985 et du RGPH de 1996 qui ne comportent pas de questions directes sur la fréquentation actuelle, mais une question sur l'activité principale – à savoir les « études » – au cours des sept derniers jours précédant le passage de l'agent recenseur, toutes les autres sources de données en ont une. La quasi-totalité des sources permettent ainsi de calculer un indicateur du moment, soit le taux net de fréquentation de l'enseignement supérieur (tableau 2). Il est également possible de calculer des taux d'accédant-es à l'enseignement supérieur à partir des informations sur le niveau d'instruction atteint, qui existe dans toutes les opérations de collecte recensées ici. Enfin, le RGPH de 1985 et l'EICVM de 2009 sont les deux seules sources de données contenant des informations sur le diplôme obtenu permettant le calcul d'indicateurs relatifs à la diplomation.

Tableau 2. Variables utilisées pour calculer la fréquentation du supérieur selon la source de données, Burkina Faso

Indicateurs Source de données Burkina Faso	Fréquentation scolaire du moment		Accédant.e.s	
	À partir de questions sur la fréquentation scolaire	À partir de l'activité principale	Niveau d'instruction	Diplôme
RGP 1985			X	
RGPH 1996		X	X	
RGPH 2006	X	X	X	
EDS 1993, 1998, 2003, 2008*	X		X	
EDS/MICS 2010*	X		X	
EP 1994	X	X	X	
EP 1998	x	x	x	
EA/QUIBB 2003, 2005, 2007	X	X	X	
EICVM 2009	X	X	X	X
EMC 2014	X	X	X	

Note : * Informations recueillies uniquement pour les moins de 25 ans.

Source : Construit par les auteurs à partir des bases de données de RGP 1985 ; RGPH 1996 ; RGPH 2006 ; EDS 1993, 1998, 2003, 2008* ; EDS/MICS 2010* ; EP 1994 ; EP 1998 ; EA/QUIBB 2003, 2005, 2007 ; EA/QUIBB 2003, 2005, 2007 ; EICVM 2009 ; EMC 2014.

Il faut signaler ici que la comparaison et l'interprétation des indicateurs obtenus à partir de calculs basés sur le niveau d'instruction demandent certaines précautions. En effet, dans le RGPH de 2006 au Burkina Faso, les informations recueillies portent sur la dernière classe achevée ou en train d'être achevée. Pour l'EDS/MICS de 2010, il s'agit de la classe achevée dans le plus haut niveau atteint, tandis que dans les EDS c'est la dernière classe atteinte dans le plus haut niveau atteint. En revanche, pour les enquêtes sur les conditions de vie des ménages, le niveau d'instruction correspond à la dernière classe achevée *avec succès*. Le manuel de l'agent enquêteur de l'EA/QUIBB de 2005 précise ainsi que « Pour être enregistré comme ayant terminé une année d'études, la personne interrogée doit *l'avoir effectivement achevée avec succès* »¹⁶. Il se trouve ainsi par exemple, qu'un individu qui a commencé le CE2 [cours élémentaire de 2e année] mais ne l'a jamais fini, a été enregistré comme ayant achevé le CE1 [cours élémentaire de 1re année]. Quelqu'un qui est « actuellement » (au moment de l'enquête) au CP2 [cours préparatoire de 2e année] a été enregistré comme ayant achevé le CP 1 [cours préparatoire de 1re année]. » (INSD 2005 : p17.) Ainsi, dans ces opérations de collecte, une personne ayant obtenu le baccalauréat¹⁷ et étant inscrite en

¹⁶ Souligné par nous.

¹⁷ Il s'agit ici dans le système d'enseignement français et des pays qui s'en inspirent, du diplôme qui sanctionne la fin des études au secondaire.

1ère année d'université au moment de l'enquête a été enregistrée comme ayant un niveau d'instruction secondaire, même si elle redoublait sa première année. En revanche, dans les EDS/EDS-MICS ou le RGPH de 2006, une personne présentant les mêmes caractéristiques a été enregistrée comme ayant un niveau d'instruction équivalent à celui de l'enseignement supérieur.

Concernant le Sénégal, la fréquentation actuelle et passée ainsi que le niveau atteint sont enregistrées dans toutes les enquêtes, avec quelques variantes quant aux questions posées et aux classes d'âge considérées (tableau 3). Les questions relatives au diplôme ne figurent que dans le RGPHAE de 2013 et l'ESAM de 1994. S'il est possible de calculer un indicateur du moment relatif à la fréquentation du supérieur, la fréquentation scolaire actuelle n'est pas toujours enregistrée en tant que telle par une question spécifique (« fréquentez-vous actuellement [sous-entendu l'école ?] »). Elle peut cependant être reconstituée par le biais des informations sur le statut d'activité desquelles on retiendrait alors la modalité « élève/étudiant » ou « études/formation ». Sont ici concernés les recensements de 1988 et de 2002 et les deux ESAM (1994 et 2002) qui n'ont pas inclus de questions directes sur la fréquentation scolaire (ou plus exactement, ces questions existaient dans le questionnaire, mais ne figurent pas dans la liste des variables des bases de données exploitées).

Tableau 3. Variables utilisées pour calculer la fréquentation du supérieur selon la source de données, Sénégal

Source de données, Sénégal	Variables
<i>Recensements</i>	
RGPH 1976	Activité principale (élève/étudiant) (12 derniers mois) et niveau (actuel)
RGPH 1988	Activité principale (élève/étudiant) (12 derniers mois) et niveau (actuel)
RGPH 2002	Activité principale (élève/étudiant) (12 derniers mois) et niveau (actuel)
RGPHAE 2013	Méthode 1 : Fréquentation actuelle et niveau (actuel) Méthode 2 : Activité principale (élève/étudiant) (12 derniers mois) et niveau
<i>Enquêtes démographiques et de santé</i>	
EDS 1992	Fréquentation actuelle et niveau (actuel)
EDS 2005	Niveau fréquenté actuellement = niveau supérieur (actuel)
EDS 2010-2011	Niveau fréquenté actuellement = niveau supérieur (actuel)
EDS 2012-2013	Niveau fréquenté actuellement = niveau supérieur (actuel)
EDS 2014	Niveau fréquenté actuellement = niveau supérieur (actuel)
EDS 2015	Niveau fréquenté actuellement = niveau supérieur (actuel)
<i>Autres enquêtes nationales auprès des ménages</i>	
ESAM 1994	Activité habituelle (étude/formation) (12 derniers mois) et niveau (sans autre
ESAM 2002	Activité habituelle (étude/formation) (4 derniers mois) et niveau (sans autre
ESPS 2005	Classe fréquentée actuellement = classe du supérieur (achevée)
ESPS 2011	Classe fréquentée actuellement = classe du supérieur (achevée)

Source : Construit par les auteurs à partir des bases des données des recensements et des enquêtes : RGPH (1976, 1988, 2002) ; RGPHAE (2013) ; EDS (1992, 2005, 2010-2011, 2012-2013, 2014, 2015) ; ESAM (1994, 2002) ; ESPS (2005, 2011).

Comme pour le Burkina Faso, le niveau scolaire atteint fait également l'objet d'une plus ou moins grande précision d'enregistrement au Sénégal. Dans certains cas, il est spécifié qu'une personne ne peut être enregistrée comme ayant atteint un niveau d'études que si elle a réellement terminé, et avec succès, le niveau en question (ESPS de 2005 et de 2011). Dans les recensements et les EDS, on enregistre le plus haut niveau fréquenté ou fréquenté actuellement, qu'il soit achevé ou non. Dans ces dernières opérations, une personne qui serait par exemple en première année de licence au moment de la collecte serait donc enregistrée comme ayant atteint ce niveau ; en revanche, dans les enquêtes sur les conditions de vie (ESPS), elle serait codée avec le niveau « terminale ». Pour les ESAM (1994 et 2002), les manuels destinés aux enquêtrices et enquêteurs n'offrent aucune précision quant à ce qui doit être considéré pour le niveau atteint.

Au final, ce qui est le plus commun aux différentes enquêtes est le taux de fréquentation du supérieur. En raison des restrictions quant aux âges des enquêté-es concerné-es par la

scolarisation (voir *infra*), seuls les taux de fréquentation actuelle des 20-24 ans peuvent être calculés et comparés entre eux.

La question de l'âge

Pour pouvoir déterminer les dénominateurs dans les calculs des taux de fréquentation, il est nécessaire de déterminer un âge théorique de début et de fin de scolarité aux différents niveaux. La définition d'un âge théorique permet ainsi les comparaisons au niveau international entre différents systèmes éducatifs. Or, cet âge théorique n'existe pas à proprement parler pour la fréquentation dans les institutions d'enseignement supérieur. Il existe en effet de grandes variations de durée des programmes au niveau supérieur dans les différents systèmes éducatifs, et donc possiblement des classes d'âges étendues pour celles et ceux qui fréquentent à ce niveau.

L'UNESCO se réfère, pour les calculs des indicateurs relatifs au niveau supérieur, aux cinq années consécutives après la graduation ou après la dernière classe du secondaire. En retenant ce principe, cela correspondrait pour le Burkina Faso à la tranche d'âge 20 à 24 ans, pour les données collectées jusqu'en 2007. Pour les données collectées à partir de 2008, la tranche d'âge à considérer devrait être celle des 19-23 ans. En effet, l'âge officiel de fréquentation au cycle primaire a été abaissé d'une année au cours de l'année scolaire 2007-2008, passant de 7-12 ans à 6-11 ans. Au Sénégal, la formation post-baccalauréat débutait théoriquement à 20 ans avant 2014 et à 19 ans après puisque l'âge officiel de fréquentation des niveaux inférieurs a également été transformé.

Pour le Burkina Faso tout comme pour le Sénégal, les possibilités d'étudier l'évolution des taux d'accédant·es au supérieur ou de la fréquentation à ce niveau sont limitées dans le cadre de ce travail. De fait, la borne d'âge supérieure des individus auxquels la question sur la fréquentation scolaire a été posée se limite à 24 ans ou 25 ans dans les EDS et les EDS/MICS.

Une classe d'âge plus large que celle des 20 à 24 ans permettrait de mieux prendre en compte les retards scolaires. On pourrait par exemple travailler sur les tranches d'âges 20-27 ans, ce qui correspondrait à un cycle complet de la première année jusqu'au doctorat, ou encore les 18-30 ans, population des « jeunes » généralement prise en compte dans les

travaux sur l'insertion professionnelle. Toutefois, les données récoltées sur la scolarisation étant limitées aux seuls individus âgés de moins de 25 ans dans plusieurs enquêtes (notamment les EDS), la mesure de la participation à l'enseignement supérieur faite dans ce chapitre se limite à la tranche d'âge 20-24 ans ou 19-23 ans. Il faut toutefois s'attendre à ce que, compte tenu des petits effectifs dans les enquêtes ménages, la restriction des analyses à ces classes d'âges donne parfois des valeurs aberrantes pour l'indicateur de fréquentation du supérieur.

2.3. Un indicateur commun aux différentes enquêtes : le taux net de fréquentation du supérieur des 20-24 ans

Par souci de comparabilité avec les indicateurs calculés avec d'autres sources de données (celles des ministères et de l'ISU), a été retenu, plutôt que le taux d'accédant·es au supérieur, le taux de fréquentation, qui s'apparente aux taux de scolarisation généralement calculés dans les publications officielles nationales ou internationales. C'est à partir du croisement des questions sur la fréquentation scolaire (question directe ou question sur l'activité principale) et sur le niveau atteint qu'est calculé le taux de fréquentation de l'enseignement supérieur en se basant sur le groupe d'âges des 20-24 ans qui correspond au groupe d'âge le plus concerné par cette fréquentation. Le taux net est calculé en rapportant les 20-24 ans fréquentant effectivement le supérieur au moment de l'enquête à la population des 20-24 ans. A défaut, on peut calculer le taux brut qui rapporte la population des étudiant·es au moment de l'enquête (quel que soit leur âge) à la population des 20-24 ans.

Comme vu précédemment, au Burkina Faso, concernant les recensements, seul celui de 2006 permet de calculer le taux de fréquentation actuelle de l'enseignement supérieur car il comporte explicitement une question sur la fréquentation scolaire actuelle, avec comme modalité possible « oui, fréquente actuellement ». Les informations fournies par les deux autres recensements ne permettent pas a priori d'appréhender la fréquentation scolaire actuelle. Le RGP de 1985 présente des modalités détaillées sur le niveau d'étude, mais il n'est pas précisé l'année scolaire à laquelle elles correspondent. Quant au RGPH de 1996, la question sur la fréquentation scolaire « Est-ce que (Nom) a fréquenté une école ? » permet uniquement de saisir la situation scolaire passée, et non celle ayant cours au moment du recensement. Des taux de fréquentation scolaire ont été néanmoins calculés à partir de ces

trois bases de données, à des fins de comparaison, en utilisant pour le RGPH de 1985 et celui de 1996, les données relatives à la question sur l'occupation actuelle (en sélectionnant la modalité élève/étudiant.e). Quant aux enquêtes réalisées auprès des ménages, elles comportent toutes une question directe se rapportant à la fréquentation scolaire actuelle, soit au moment de la collecte des données, soit au cours de l'année scolaire de référence qui est celle pendant laquelle l'enquête a été réalisée.

Concernant le Sénégal, l'indicateur a le plus souvent été calculé à partir des questions sur la fréquentation actuelle, présente dans la plupart des enquêtes, sauf dans les recensements de 1976, 1988 et 2002 et dans les enquêtes ESAM (1994 et 2002), où c'est alors la question sur l'activité qui a été prise en compte.

Le RGPH de 2013 comporte ces deux informations (fréquentation et activité) simultanément et permet ainsi de comparer les taux de fréquentation obtenus à partir de ces deux méthodes. Elles donnent des taux comparables, mais pas totalement identiques. On dénombre davantage d'étudiant-es (femmes et hommes) à travers la question sur l'activité principale (au cours des 12 derniers mois) qu'à travers celle sur la fréquentation du moment (Tableau 4). Or c'est précisément les questions sur l'activité principale qui ont été mobilisées pour les calculs à partir des données des recensements. Il n'est alors pas étonnant que ces derniers présentent des taux de fréquentation plus élevés que ceux calculés à partir des informations directes sur la fréquentation scolaire dans les enquêtes ménages (voir *infra*).

Tableau 4. Taux net de fréquentation de l'enseignement supérieur au Sénégal selon la méthode d'enregistrement de calcul de la fréquentation

	Hommes	Femmes	Ensemble
Population de 20 à 24 ans	599 735	648 998	1 248 733
<i>[NOM] fréquente-t-il/elle actuellement ?</i>			
Étudiant-es de 20 à 24 ans	38 645	29 671	68 316
Taux de fréquentation	6,4 %	4,6 %	5,5 %
<i>Quelle est l'activité à laquelle [NOM] a consacré la plupart de son temps au cours des 12 derniers mois?</i>			
Étudiant-es de 20 à 24 ans	42 271	32 661	74 932
Taux de fréquentation	7 %	5 %	6 %

Source : RGPHAE 2013.

Champ : Ménages collectifs et ménages ordinaires.

L'écart entre les deux méthodes de calcul pourrait tenir à une interprétation erronée de la mention « actuellement » dans les questions sur la fréquentation scolaire (« fréquentez-vous actuellement ? »). Quand les personnes sont enquêtées lors d'une période sans cours (par exemple, au cours des vacances scolaires), elles pourraient ne pas se déclarer comme fréquentant une école « actuellement ». Parallèlement, avec une question sur « l'activité principale », des individus qui auraient étudié au cours de l'année écoulée, mais qui ne sont plus étudiants lors du passage des enquêteurs, seraient déclarés comme étudiants du point de vue de leur activité principale au cours des 12 derniers mois. Mais à la question sur la « fréquentation actuelle », ces personnes répondraient qu'elles ne fréquentent pas.

L'appréhension de la population en cours d'études à travers soit la question directe sur la fréquentation actuelle soit la question sur l'activité principale, chacune étant combinée au niveau scolaire atteint (cycle supérieur), amène à des résultats différents qui sont en réalité des variations « artificielles » des indicateurs calculés.

Tableau 5. Taux brut de fréquentation du supérieur selon les 2 méthodes au Burkina Faso

	Hommes	Femmes	Ensemble
Population de 20 à 24 ans	530 425	654 953	1 185 378
<i>[NOM] fréquente-t-il/elle actuellement?</i>			
Étudiant-es de tous âges	34 448	21 999	56 447
Taux de fréquentation	6,5%	3,4%	4,8%
<i>Est-ce que (NOM) a travaillé au moins 3 jours durant les 7 derniers jours (OCC) ou a travaillé et a perdu son emploi (CHO) ?</i>			
Étudiant-es de tous âges	30 830	19 679	50 509
Taux de fréquentation	5,8%	3,0%	4,3%

Source : RGPH 2006.

Champ : Ménages ordinaires.

Au Burkina Faso, les 2 méthodes appliquées aux données du recensement de 2006 laissent apparaître des différences de 0,5 points en moyenne sur la fréquentation du supérieur¹⁸. La mesure de la fréquentation du supérieur par la mobilisation des informations sur l'activité principale semble sous-estimer ce phénomène. Cela pourrait s'expliquer par le fait que

¹⁸ Ces différences concernent le taux brut. Le calcul selon le taux net de fréquentation donne pratiquement les mêmes résultats mais étant donné que les taux nets pour le Burkina Faso sont très faibles, il a été jugé plus commode d'utiliser ici le taux brut

plusieurs étudiant-es travailleuses et travailleurs préfèrent déclarer ce dernier statut plutôt que celui d'étudiant.

3. Tendances de la fréquentation du supérieur au Burkina Faso et au Sénégal : enquêtes ménages et recensements versus données officielles

3.1. Évolutions mesurées dans les enquêtes ménages et les recensements

Les figures ci-après présentent, pour le Burkina Faso et le Sénégal et pour chaque recensement ou enquête, la part des 20-24 ans qui fréquentent le supérieur. Les tendances sont d'abord présentées pour les deux sexes confondus, dans le but d'évaluer les différences entre les sources de données, et par sexe dans un second temps.

À noter que pour le recensement de 2013 du Sénégal, deux méthodes de calcul de l'indicateur de fréquentation du supérieur sont proposées : la première s'appuie, comme pour les enquêtes ménages, sur la combinaison des variables sur la fréquentation scolaire actuelle et le niveau atteint (RGPHAE m1) ; la seconde s'appuie, comme pour les autres recensements, sur l'activité actuelle (élève/étudiant.e) et le niveau atteint (RGPHAE m2). Les taux sont calculés sur la seule population des ménages ordinaires pour permettre une comparaison plus stricte avec les autres enquêtes et recensements.

Concernant le Burkina Faso, pour le RGPH de 1985 et le RGPH de 1996, l'indicateur est obtenu à partir des données relatives à la question sur l'occupation actuelle. Pour toutes les autres sources de données, il est calculé à partir de la question sur la fréquentation actuelle et le niveau atteint.

Une première observation qui se dégage des deux figures relatives au Burkina Faso est que la tendance globale jusqu'au début des années 2000 est plutôt erratique, avec des variations importantes d'une source de données à une autre, et même parfois, comme c'est le cas pour les EDS, d'une collecte de données à l'autre. Ces écarts sont à relativiser étant donné qu'il n'a pas été calculé ici d'intervalles de confiance ou de niveaux de précisions d'échantillonnage comme par exemple le coefficient de variation¹⁹. Ainsi, pour l'ensemble

¹⁹ Il est difficile de disposer des plans de sondage pour toutes les enquêtes effectuées dans les deux pays. De ce fait, nous nous sommes limités à des calculs simples sans tenir compte des plans d'échantillonnage

(figure 1), le calcul fait à partir des données des RGP et RGPH de 1985 et 1996 donne respectivement 0,6 % et 0,7 %, alors que l'EDS de 1993 donne un taux net de fréquentation de l'enseignement supérieur de 0,9 %. Par ailleurs, l'indicateur chute dans l'EDS de 1998/99, où il n'est plus que de 0,3 %. La désagrégation selon le sexe montre qu'en 1998-1999 aucune des femmes ayant répondu à l'EDS ne fréquentait l'enseignement supérieur ! On constate aussi que les indicateurs calculés à partir des EA/QUIBB, se révèlent systématiquement plus élevés que ceux calculés à partir des EDS. Ceci est d'autant plus surprenant que les EA/QUIBB n'enregistrent un niveau atteint que si celui-ci a été achevé avec succès, alors que les EDS prennent en compte la dernière classe fréquentée, qu'elle ait été achevée ou non. En revanche, l'indicateur calculé à partir du RGPH de 2006 se révèle plus élevé que ceux des deux enquêtes auprès des ménages, réalisées en 2005 et 2007.

Le deuxième constat est qu'à partir de 2003, le taux net de fréquentation de l'enseignement supérieur se montre moins irrégulier et présente une progression constante au fil des ans, et ce, pour les deux sexes. De même, les variations entre les différentes sources de données semblent être minimales. Cela pourrait découler du fait que les informations obtenues à partir des enquêtes et des recensements réalisés à cette période proviennent de questions précises sur la fréquentation actuelle, permettant une meilleure appréhension de la fréquentation des institutions d'enseignement supérieur. Les questions de l'EDS de 2010 sur la fréquentation actuelle, ainsi que les consignes données aux enquêtrices et enquêteurs étaient en effet plus détaillées que dans les collectes précédentes.

Comme pour le Burkina Faso, les figures présentant, pour chaque recensement ou enquête menés au Sénégal, la part des 20-24 ans qui fréquentent le supérieur sont présentées d'abord pour les deux sexes confondus (figure 3) puis pour les hommes et les femmes séparément.

L'analyse de la figure 3 révèle que jusqu'en 2005, les écarts de mesure selon les données mobilisées sont importants. Les recensements présentent systématiquement des taux plus élevés que ceux calculés avec les données d'enquêtes ménage réalisées dans un temps proche (par exemple RG de 1988 et ESAM de 1994 ; ou encore RG de 2002 et ESAM de 2002).

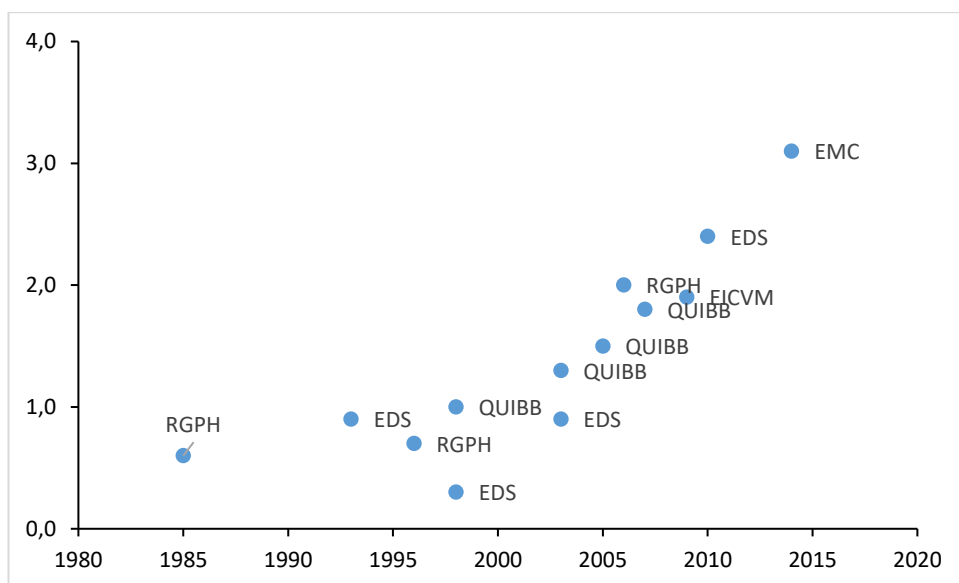
complexes. Par ailleurs, cela permet la comparabilité des indicateurs obtenus avec ceux publiés dans les rapports.

Certains points semblent très éloignés des autres : ESAM 2002, EDS 2005 ou ESPS 2005. Après 2005, les tendances données par les enquêtes ménage semblent entre elles à la fois plus proches et plus linéaires (sauf pour l'EDS de 2012). Mais les écarts restent très importants entre les taux calculés à partir des enquêtes et ceux calculés à partir des recensements (et ce, quelle que soit la méthode de calcul employée).

Les résultats sont ensuite ventilés par sexe (figure 4). Pour plus de lisibilité, les figures 3 et 4 ont, dans un second temps, été remaniées. La figure 4 a été reprise et scindée en deux graphiques : le premier pour les hommes (figure 5) et le second pour les femmes (figure 6). Sur ces deux figures, on a relié entre elles les données des recensements par des courbes orange et celles des enquêtes ménages (EDS et enquêtes sur les conditions de vie), par des courbes grises. Pour cette deuxième série, une courbe jaune est ajoutée, dans laquelle ont été éliminés les points qui semblaient « intuitivement » aberrants (c'est à dire très atypiques relativement aux sources/séries venant avant/après)²⁰. Il s'agit des points constitués par les données de l'ESAM de 2002, de l'ESPS de 2005, des EDS de 2005 et de 2012-2013).

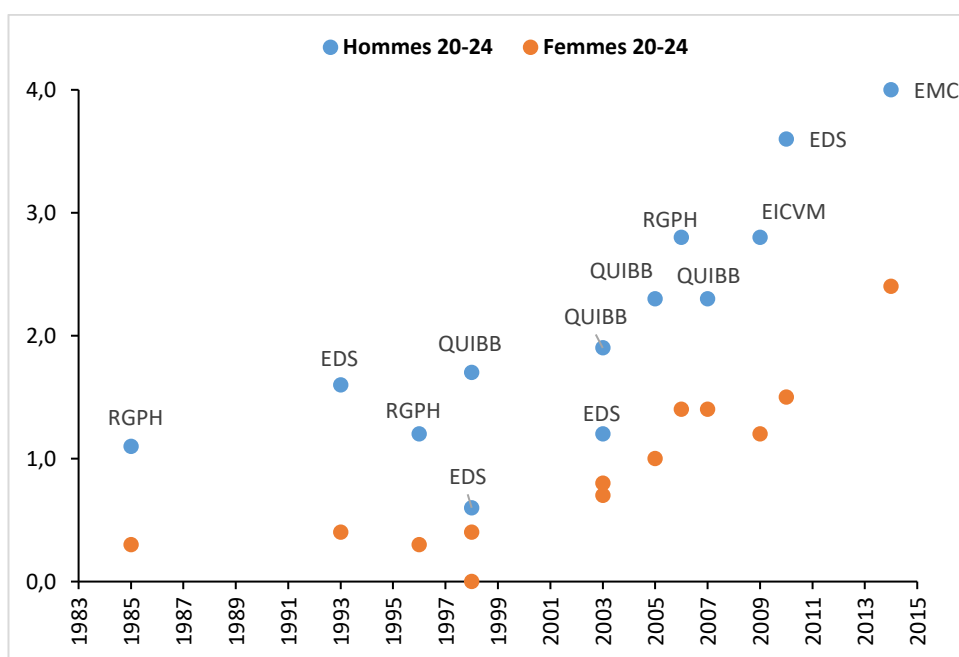
²⁰ De nouveau, les intervalles de confiance n'ayant pas été calculés, l'observation des points et leur qualification est assez subjective (sauf pour les recensements où les effectifs très conséquents ne nécessitent pas a priori de tels calculs).

Figure 1. Taux nets de fréquentation de l'enseignement supérieur calculés pour l'ensemble à partir des recensements et des enquêtes auprès des ménages au Burkina Faso



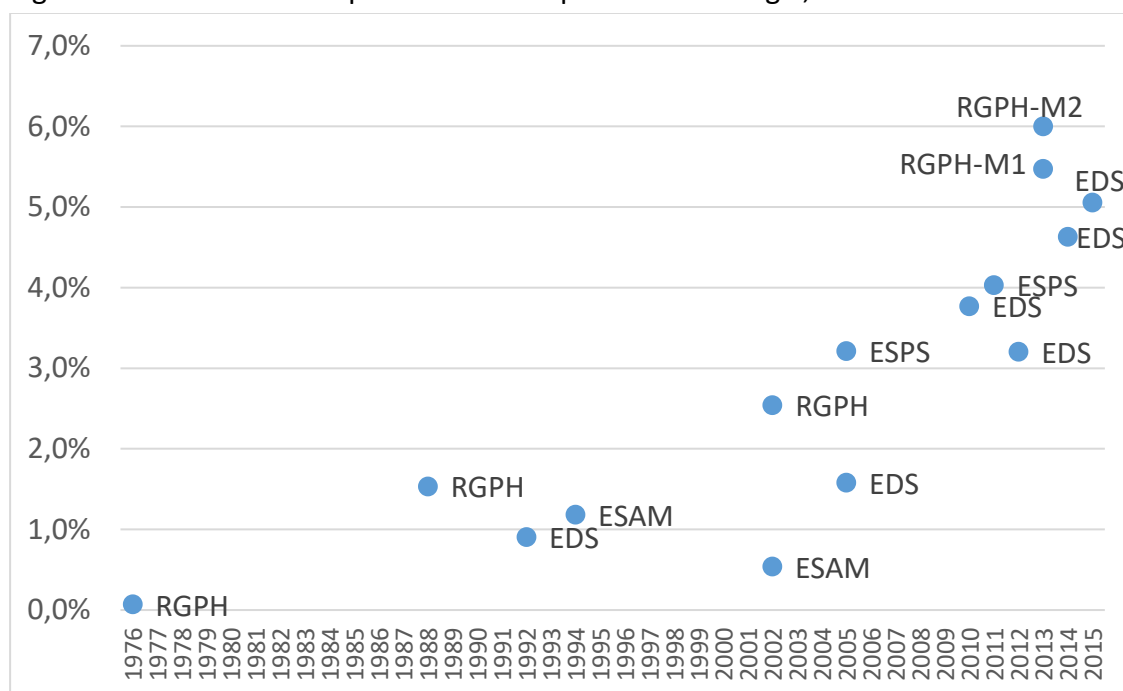
Source : Construit par les auteurs à partir des données de : RGP (1985) ; RGPH (1996) ; RGPH (2006) ; EDS (1993) ; EDS (1998-99) ; EDS (2003) ; EDS/MICS (2010) ; EP (1994) ; EP (1998) ; EBCVM (2003) ; EA/QUIBB (2005) ; EA/QUIBB (2007) ; EA/QUIBB (2009) ; EMC (2014).

Figure 2. Taux nets de fréquentation de l'enseignement supérieur calculés selon le sexe à partir des recensements et des enquêtes auprès des ménages au Burkina Faso



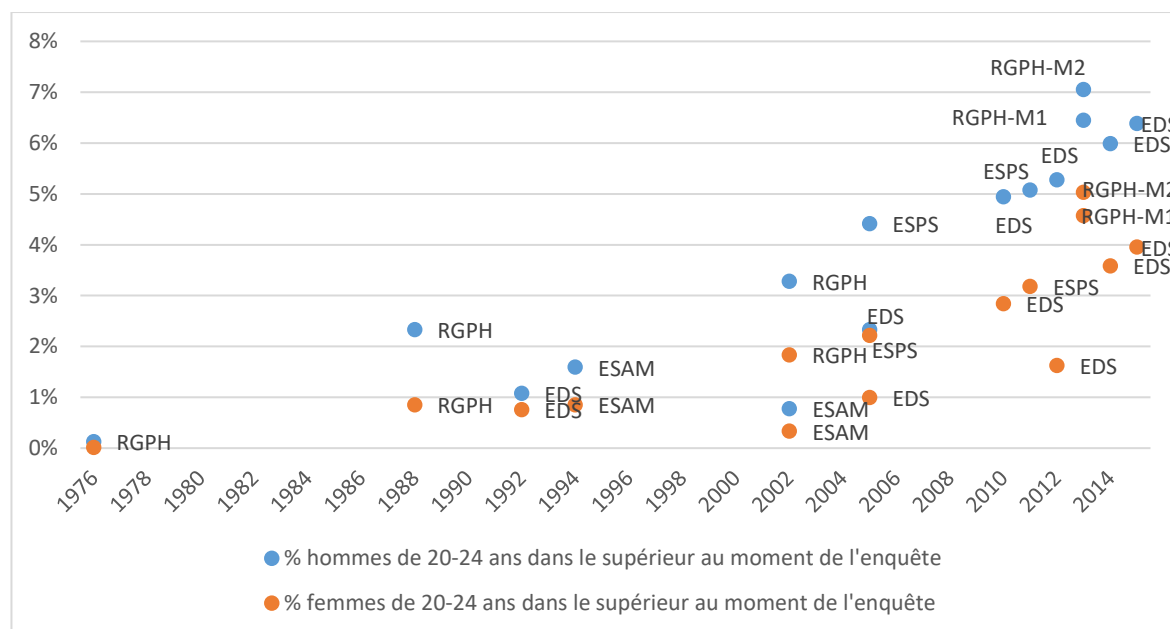
Source : Construit par les auteurs à partir des données de : RGP (1985) ; RGPH (1996) ; RGPH (2006) ; EDS (1993) ; EDS (1998-99) ; EDS (2003) ; EDS/MICS (2010) ; EP (1994) ; EP (1998) ; EBCVM (2003) ; EA/QUIBB (2005) ; EA/QUIBB (2007) ; EA/QUIBB (2009) ; EMC (2014).

Figure 3. Taux nets de fréquentation du supérieur au Sénégal, les deux sexes confondus



Source : Construit par les auteurs à partir des bases des données des recensements et des enquêtes : RGPH (1976, 1988, 2002) ; RGPHAE (2013) ; EDS (1992, 2005, 2010-2011, 2012-2013, 2014, 2015) ; ESAM (1994, 2002) ; ESPS (2005, 2011).

Figure 4 . Taux nets de fréquentation du supérieur au Sénégal selon le sexe



Source : Construit par les auteurs à partir des bases des données des recensements et des enquêtes : RGPH (1976, 1988, 2002) ; RGPHAE (2013) ; EDS (1992, 2005, 2010-2011, 2012-2013, 2014, 2015) ; ESAM (1994, 2002) ; ESPS (2005, 2011).

Pour les hommes, les données collectées montrent une évolution quasi linéaire entre les quatre recensements (courbe orange, figure 5) avec une progression ralentie entre 1988 et 2002, mais particulièrement soutenue entre 2002 et 2013. En l'absence de données officielles (ministérielles) pour la période, il apparaît difficile de statuer sur la véracité de ces tendances : les calculs à partir des données du recensement étant faits sur la population étudiante résidant en ménage ordinaire, ils sous-estiment la population étudiante (dont une partie vit en « ménage collectif », en cité universitaire notamment). Notons que seules les données du recensement de 2013 permettent d'intégrer les ménages collectifs et donc une estimation plus juste de la population étudiante, (sous-estimée dans les autres recensements et dans nos calculs puisque, par souci de comparaison avec les autres sources, seule la population des ménages ordinaires a été prise en compte).

L'évolution de la fréquentation du supérieur mesurée par les enquêtes auprès des ménages (EDS et conditions de vie) (courbe grise, figure 5) montre que plusieurs opérations de collecte se démarquent des autres, formant des points jugés aberrants. Certaines présentent des niveaux de fréquentation très en deçà de ceux trouvés par ailleurs, notamment dans l'ESAM de 2002 et l'EDS de 2005. Si l'écart entre l'ESAM de 2002 et les autres enquêtes peut s'expliquer (cette opération a été menée à cheval sur deux années scolaires), celui constaté pour l'EDS de 2005 reste une énigme, sauf si l'on impute ces écarts aux variations d'échantillonnage. D'autres, au contraire, comme l'ESPS de 2005, donnent des niveaux très au-deçà de la tendance. De nouveau, ces écarts sont difficilement explicables : on doit se contenter d'avancer l'hypothèse que les enquêtes par sondage captent mal la population, rare, des étudiants et étudiantes²¹. Sans ces quatre points, il apparaît que la scolarisation des hommes au niveau supérieur a crû de manière continue et stable entre 1994 (1,6 %) et 2015 (6,4 %) (courbe jaune, figure 5). Les niveaux enregistrés sont cependant systématiquement plus faibles que ceux calculés à partir des recensements.

La percée des femmes dans l'enseignement supérieur est également manifeste et visible, quelles que soient les données considérées. Et, comme pour les hommes, les tendances données par les recensements (courbe orange) et les enquêtes (courbe grise) sont quasi

²¹ C'est aussi le cas de la France, où les étudiants sont connus pour être une population difficile à atteindre directement, même pour le recensement.

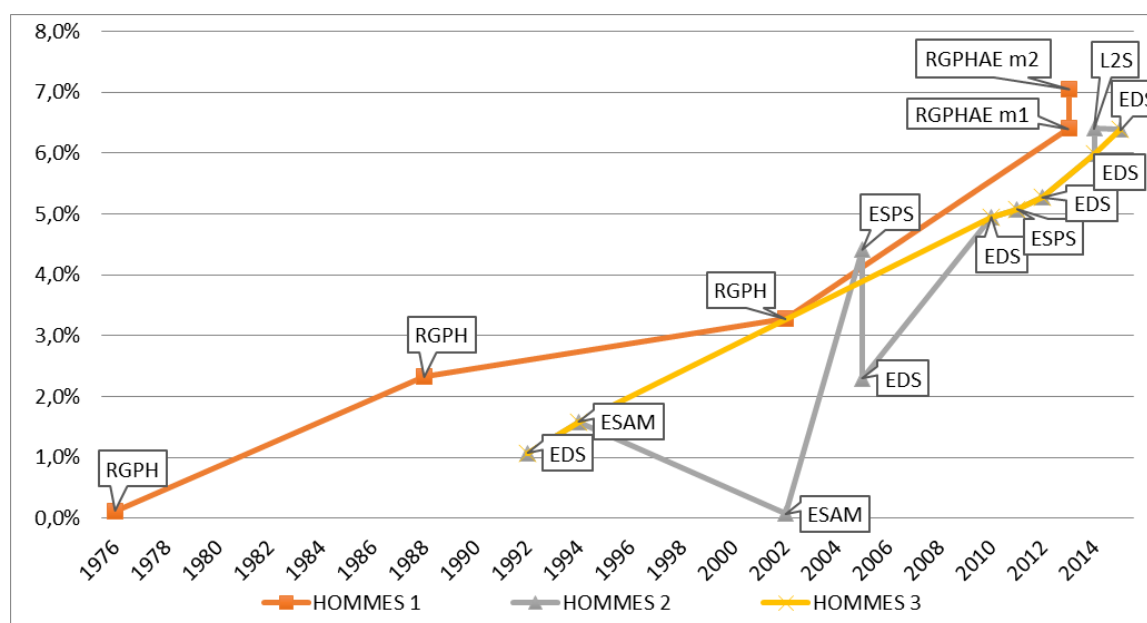
parallèles, mais les niveaux diffèrent en étant systématiquement plus élevés quand ils sont évalués avec les données des recensements (exhaustifs) plutôt qu'avec les enquêtes ménages (par échantillonnage). Comme nous l'avons mentionné précédemment, dans la mesure où la part d'étudiant·es fréquentant le niveau supérieur est une population rare et que les échantillons des enquêtes ménages ne sont pas tirés²² en tenant compte du niveau d'éducation, cette population y est généralement sous-estimée. En effet, un.e étudiant.e de cycle supérieur qui a quitté son ménage d'origine pour ses études n'y est plus comptabilisé comme membre parce qu'il n'y réside plus habituellement, mais son ménage d'accueil n'est pas forcément inclus dans l'échantillon des ménages à enquêter, tandis que d'une manière générale, les étudiant·es ne sont pas une population facile à capter dans les enquêtes²³. Cet aspect n'est pas propre aux femmes, mais se pose pour elles avec d'autant plus d'acuité que les étudiantes constituent une population rare, plus rare encore que celle des étudiants.

Par ailleurs, et comme dans la population masculine, il semblerait qu'avec les données de l'ESAM de 2002, de l'EDS de 2005, de même qu'avec l'EDS de 2012, on sous-estime la participation des femmes à l'enseignement supérieur. Les écarts de mesure entre l'ESAM de 2002 et les autres enquêtes ménages tiennent peut-être aux spécificités de cette opération de collecte. En revanche, rien ne semble distinguer la méthodologie des EDS de 2005 ou de 2012 des autres opérations du même type.

²² En réalité c'est moins le plan d'échantillonnage des EDS qui pose problème que la pondération ex-post. Les EDS sont en effet des enquêtes stratifiées à deux niveaux (région et urbain/rural) par grappe. Le statut des personnes quel qu'il soit, n'entre pas en compte dans le plan d'échantillonnage, contrairement aux enquêtes par quota. En revanche, les résultats ne sont pas pondérés selon le statut (étudiant versus autre situation d'activité) des personnes enquêtées.

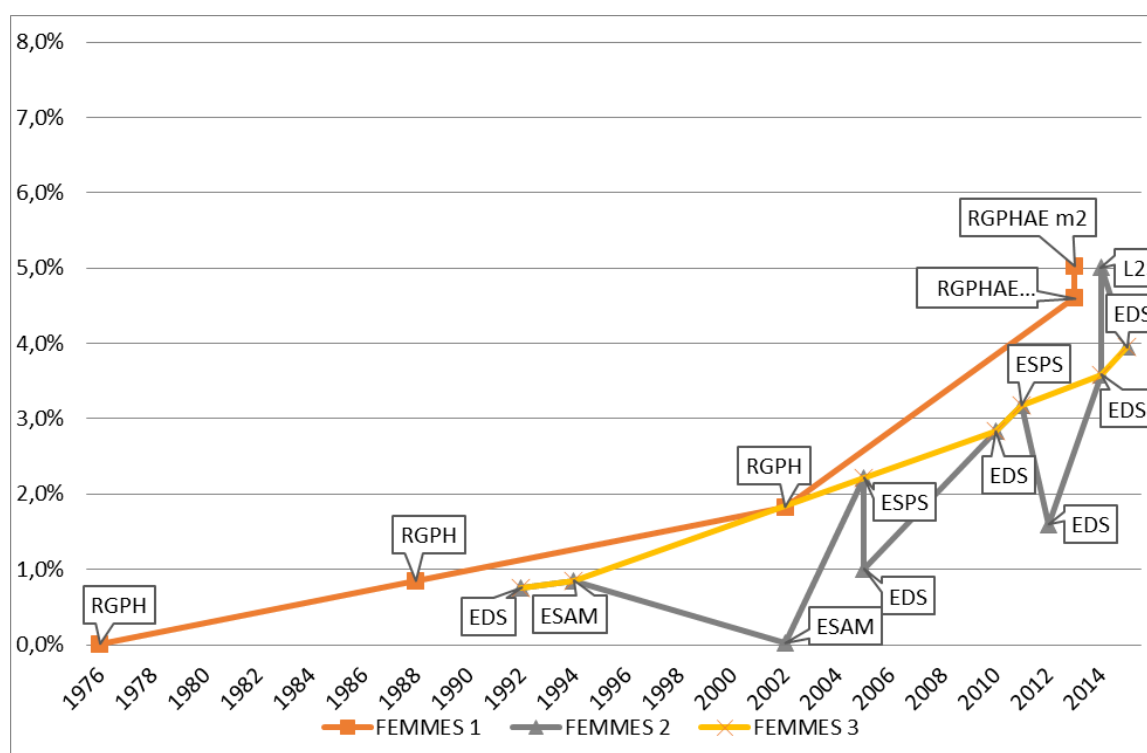
²³ Le principe de l'échantillonnage des EDS devrait en théorie permettre de « compenser » cet effet. Mais les échantillons des EDS étant restreints et la population des étudiants rares et concentrée dans certaines zones, elle serait sous-estimée dans ces opérations de collecte.

Figure 5. Taux nets de fréquentation du supérieur au Sénégal pour les hommes



Source : Construit par les auteurs à partir des bases des données des recensements et des enquêtes : RGPH (1976, 1988, 2002) ; RGPHAE (2013) ; EDS (1992, 2005, 2010-2011, 2012-2013, 2014, 2015) ; ESAM (1994, 2002) ; ESPS (2005, 2011).

Figure 6. Taux nets de fréquentation du supérieur au Sénégal pour les femmes



Source : Construit par les auteurs à partir des bases des données des recensements et des enquêtes : RGPH (1976, 1988, 2002) ; RGPHAE (2013) ; EDS (1992, 2005, 2010-2011, 2012-2013, 2014, 2015) ; ESAM (1994, 2002) ; ESPS (2005, 2011).

3.2. Convergences et divergences entre les données administratives et les données récoltées auprès des ménages

Les effectifs d'étudiantes et d'étudiants

Dans les contextes où la collecte statistique administrative est performante, les données nécessaires aux calculs des indicateurs sur la scolarisation proviennent principalement de cette source. Au Burkina Faso et au Sénégal, et comme dans la majorité des autres pays africains, les données administratives en général et celles sur l'éducation en particulier remplissent difficilement ce rôle. Confronter ces données à celles issues des recensements et des enquêtes nationales auprès des ménages, peut aider à déceler les biais éventuels provenant de l'un ou l'autre type de source.

Rappelons que les statistiques officielles s'appuient principalement sur les registres des établissements scolaires (soit la recension des effectifs d'inscrits) pour évaluer la population étudiante ou des opérations de collecte organisées par le ministère en charge du secteur. Comme pour les recensements et à la différence des enquêtes par sondage, ces données ont une prétention à l'exhaustivité. Le mode de collecte, comme pour les autres niveaux d'enseignement se fait par un envoi chaque année d'un formulaire auprès de tous les établissements d'enseignement supérieur reconnus par le ministère responsable de l'enseignement supérieur. La qualité de ces données dépend donc à la fois du taux de retour au ministère de ces formulaires et de la qualité de leur remplissage. L'exhaustivité du comptage dépend également de l'enregistrement au ministère de tous les établissements supérieurs existants. Dans le cas où il existerait des établissements d'enseignement supérieur non reconnus par le ministère, les étudiant-es de ces structures seraient exclues du comptage. Compte tenu donc de l'extrême diversité de l'offre scolaire au niveau supérieur au Sénégal et dans une moindre mesure au Burkina Faso, et de la croissance spectaculaire des établissements privés au cours des deux dernières décennies, on peut penser que l'exhaustivité des données officielles est relative.

Il faut également souligner que, contrairement aux données des recensements, lesquels sont en principe exhaustifs à l'échelle nationale, et directement comparables aux données administratives, celles issues des enquêtes auprès des ménages ne relèvent pas d'un dénombrement direct de la population estudiantine, mais d'une généralisation de situations

observées à partir d'un échantillon de ménages ayant fait l'objet d'une enquête. Or la population estudiantine est très localisée, concentrée dans les grands centres urbains, et à l'intérieur de ceux-ci dans des quartiers particuliers. Ainsi, parce que les enquêtes auprès des ménages n'ont pas pour objet l'étude de l'éducation, leur échantillonnage ne tient pas compte de cette réalité ; cela peut entraîner une sous-estimation de la population estudiantine ou ayant fréquenté l'enseignement supérieur. Si les méthodes d'échantillonnage (par grappes et non par quotas) devraient pouvoir lever ce risque et permettre en théorie une mesure représentative de l'ensemble de la population étudiante, la réalité semble autre. En effet, d'une part les étudiant-es répondent moins que les autres populations (d'une manière générale et également en raison de l'absence des ménages collectifs). D'autre part, si le nombre de grappes est restreint, il y a un risque, en particulier lorsque les étudiant-es sont très localisé-es dans l'espace (ce qui est effectivement le cas des deux pays étudiés) qu'ils/elles soient sous-représenté-es. Enfin, comme toute population rare ou mobile, la population étudiante « pose problème » aux enquêtes (voir par exemple Randall, 2016).

Le tableau 6 qui présente les effectifs d'étudiant-es calculés à partir des enquêtes ou données dans les publications « officielles » des années 2005 à 2013 (Statistiques économiques et sociales éditées par l'ANSD) pour le Sénégal, montre une sous-estimation de la population étudiante dans les données d'enquêtes. Certes les données du ministère, collectées en début d'année, ne tiennent pas compte des abandons en cours d'année universitaire. Toutefois, les données des enquêtes ESPS qui servent de points de comparaison, ont été récoltées à des périodes différentes (entre décembre 2005 et avril 2006 pour la 1^{ère} et entre août et décembre 2011 pour la 2^{ème}). Or la sous-estimation est patente dans les deux cas.

Tableau 6. Effectifs d'étudiant·es au Sénégal, tous âges confondus, selon les enquêtes et selon le Ministère

	Enquêtes	Ministère
2005-2006	60 472***	62 539
2006-2007		78 274
2007-2008		91 359
2008-2009		94 371
2009-2010		95 570
2011	98 592**	111 749
2013	137 684*	137 684*

Notes : * Dans la publication Statistiques économiques et sociales, les auteurs ont repris les chiffres du recensement. ** ESPS 2011 : nombre (pondéré) de personnes fréquentant le supérieur au moment de l'enquête ; données récoltées au dernier trimestre de 2011. *** ESPS 2005 : nombre (pondéré) de personnes fréquentant le supérieur au moment de l'enquête ; données récoltées au deuxième trimestre de 2005.

Concernant le Burkina Faso, et pour la période 2006 à 2007, les effectifs d'étudiant·es enregistrés au niveau du recensement de la population sont largement supérieurs à ceux de l'enquête auprès des ménages et de l'enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur (tableau 7). Cela pourrait s'expliquer par le caractère exhaustif du recensement comme déjà évoqué.

Quant à la comparaison entre enquêtes auprès des ménages (hormis le recensement) et celles auprès des établissements d'enseignement supérieur, les résultats du tableau 7 ne permettent pas de tirer une conclusion précise. Ainsi, il ressort tantôt une surestimation, tantôt une sous-estimation des effectifs d'étudiant·es de la première source pour la même année scolaire. Par exemple pour les années scolaires 2006/2007 et 2013/2014, les effectifs des étudiant·es sont largement importants dans les enquêtes ménages (QUIBB 2007 et EMC 2014). Par contre l'EICM de 2009 qui a collecté des données sur l'éducation pour l'année scolaire 2008/2009 permet de constater des effectifs d'étudiant·es plus faibles par rapport aux données administratives de la même année.

Ces mêmes tendances sont observées lorsque les données sont désagrégées par sexe même si l'ampleur des différences entre les sources est souvent amoindrie comme le cas des effectifs d'étudiantes en 2008/2009 et des effectifs d'étudiants en 2013/2014.

Tableau 7. Effectifs totaux et par sexe de la population estudiantine de 20 à 24 ans selon les sources de données disponibles au Burkina Faso

Sources	Années	Filles	Garçons	Ensemble
RGPH	2006	9 174	14 936	24 110
Annuaire MESS	2006/2007	3 046	5 750	8 796
EA/QUIBB	2007	8 590	10 004	18 594
Annuaire MESS	2007/2008	7 934	15 323	23 257
Annuaire MESS	2008/2009	7 827	15 930	23 757
EICVM	2009/2010	7 619	13 338	20 957
Annuaire MESS	2010/2011	9 617	18 101	27 718
Annuaire MESS	2012/2013	12 635	24 981	37 616
Annuaire MESRSI 2013/2014	2013/2014	12 033	23 639	35 672
EMC	2014	18 177	25 734	43 911

Source : Construit par les auteurs à partir des bases des données du RGPH 2006 ; de EA/QUIBB 2007 ; EICVM 2009 ; EMC 2014 et des annuaires statistiques des ministères (MESS, 2007, 2008, 2009 ; 2011, 2012, 2013). Les données des enquêtes ont été pondérées

Les comparaisons faites ici entre diverses sources de données sur les effectifs des étudiant·es portent sur des périodes limitées. Toutefois, les divergences constatées semblent inviter à une grande prudence quant à l'utilisation de toutes ces données pour décrire la fréquentation de l'enseignement supérieur au Burkina Faso et au Sénégal. De plus, elles indiquent la nécessité de prendre des précautions quant à l'interprétation des résultats notamment en matière d'équité de genre dans le cas du Burkina Faso.

Finalement, cette comparaison confirme la difficulté de disposer de données qui mesurent la même chose pour l'étude de la fréquentation des institutions d'enseignement supérieur dans les deux pays, compte tenu du fait que les sources de données administratives et celles des données d'enquêtes et de recensement ne collectent pas le même type d'informations en matière de scolarisation. Les différences dans les questions entraînent des mesures différentes et exigent donc de prendre certaines précautions au moment d'effectuer des comparaisons.

Les indicateurs de fréquentation

Les informations fournies par les données des recensements et les enquêtes auprès des ménages permettent de calculer un taux net de fréquentation de l'enseignement supérieur ; celui-ci représente l'effectif des personnes de 20 à 24 ans qui fréquentaient les

établissements d'enseignement supérieur au moment de la collecte des données ou de l'année de référence, rapporté à l'effectif total de ce même groupe d'âge. L'indicateur du taux net de fréquentation d'un niveau d'enseignement donné est généralement calculé uniquement pour les niveaux d'enseignement primaire et secondaire. L'ISU indique que les limites d'un tel indicateur pour le niveau supérieur sont que « cet indicateur n'est pas pertinent à cause des difficultés de déterminer un groupe d'âge approprié dues à la grande variation de la durée des programmes à ce niveau » (ISU, 2009 : 14). Cet argument est surtout valable pour les comparaisons internationales. À l'intérieur d'un même pays, il permet d'apprécier la transition vers le niveau d'enseignement supérieur des individus d'une même génération. L'interprétation de cet indicateur doit cependant tenir compte de deux limites. D'abord l'information initiale n'est pas souvent récoltée auprès des intéressé-es elles/eux-mêmes²⁴, mais des chefs de ménage ou de personnes référentes. Deuxièmement, comme mentionné précédemment, dans des contextes comme ceux du Burkina Faso ou du Sénégal ou la scolarisation au niveau de l'enseignement supérieur demeure un phénomène rare, les échantillonnages des enquêtes réalisées auprès des ménages qui n'ont pas pour objectif l'étude de la scolarisation, qui plus est à l'enseignement supérieur, tendent à sous-estimer les individus qui fréquentent ce niveau d'enseignement.

L'ISU fournit de longues séries de données sur les TBS dans l'enseignement supérieur. L'Institut se fonde sur les registres d'inscriptions des établissements scolaires par niveau d'éducation – soit les statistiques scolaires fournies par le ministère compétent – pour évaluer la population représentant le numérateur, puis sur les recensements ou les estimations de la population en âge d'être scolarisée à ce niveau pour celle venant au dénominateur.

Le taux net de fréquentation du niveau supérieur calculé ici avec les données collectées auprès des ménages est le rapport entre la population âgée de 20 à 24 ans le fréquentant au moment de l'enquête et l'ensemble de la population du même âge. Même s'il s'en rapproche, il n'est pas totalement équivalent à l'indicateur calculé par l'UNESCO. En effet, les données de l'ISU présentent des taux bruts (population fréquentant le niveau supérieur,

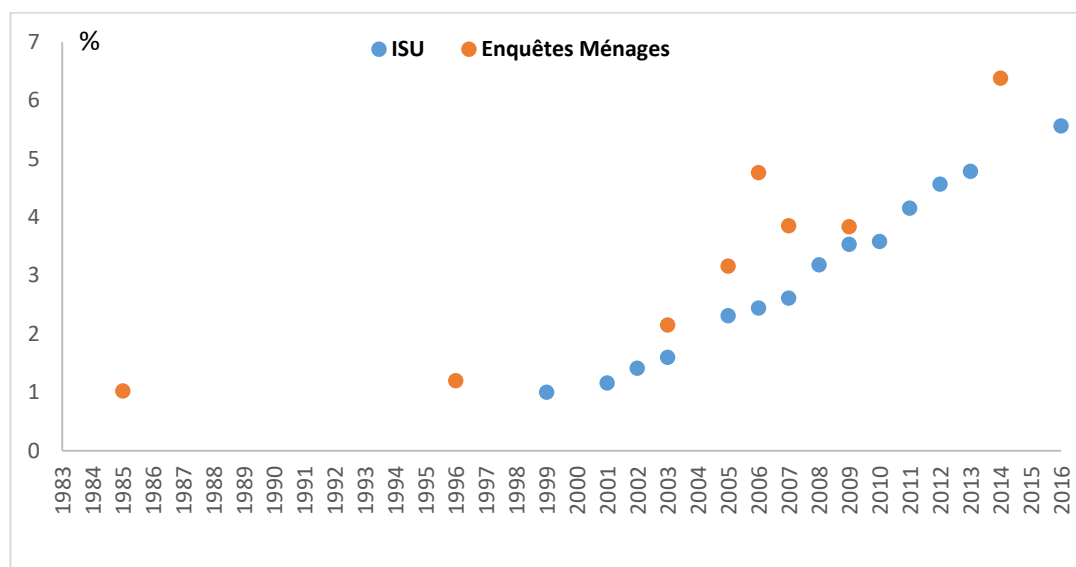
²⁴ Rappelons que dans les enquêtes démographiques et de santé (EDS), cette information est récoltée auprès de toutes les femmes de 20 à 24 ans elles-mêmes, ainsi qu'auprès d'un homme sur deux dans cette tranche d'âge.

peu importe l'âge, rapportée à la population en âge de le fréquenter, soit les 20-24 ans avant 2014 et les 19-23 ans, après) alors que, du fait des limitations d'âge dans les EDS, il n'a pu être calculé ici que des taux nets (population de 20 à 24 ans fréquentant le supérieur et rapportée à la population en âge de fréquenter le supérieur, soit les 20-24 ans).

Au Burkina Faso, contrairement au constat contrasté relevé plus haut dans la comparaison des effectifs d'étudiant·es issus des données administratives et ceux issus des données des enquêtes auprès des ménages et des recensements, on note de façon globale que les taux bruts de fréquentation des établissements de l'enseignement supérieur calculés par l'ISU sont systématiquement plus faibles que ceux calculés à partir des sources de données récoltées auprès des ménages (figure 8). Les écarts peuvent se révéler substantiels. Ainsi, en 2003 et 2005, les taux bruts de fréquentation au supérieur calculés à partir des QUIBB étaient respectivement supérieurs de 0,5 et de 0,9 point de pourcentage. Ceux calculés en 2006 à partir du recensement donnaient 2,3 points de pourcentage en plus et ceux calculés à partir du QUIBB 2007 avaient 1,2 point de pourcentage en plus. Ces écarts sont d'autant plus surprenants que l'ISU utilise au numérateur les effectifs d'inscriptions du ministère qui, comme nous l'avons vu plus haut, peuvent être supérieurs à ceux des données recueillies auprès des ménages, alors qu'au dénominateur il utilise les estimations de populations issues des recensements ou des enquêtes les plus récentes²⁵.

²⁵ Les indications de l'ISU sur le dénominateur ne sont pas très précises. Il est ainsi mentionné : « Source(s) de donnée utilisée(s) : Registres des établissements scolaires, recensements ou enquêtes scolaires sur les données relatives aux inscrits par niveau d'éducation; recensements démographiques ou estimations de l'effectif de la population en âge de scolarisation. » (<http://data.uis.unesco.org/?lang=fr#>)

Figure 7. Taux de fréquentation de l'enseignement supérieur calculés par l'ISU et à partir des données des enquêtes auprès des ménages



Source : Construit par les auteurs à partir des données du Burkina Faso : RGP (1985) ; RGPH (1996) ; RGPH (2006) ; EBCVM (2003) ; EA/QUIBB (2005) ; EA/QUIBB (2007) ; EA/QUIBB (2009) ; EMC (2014)

Au Sénégal également, les taux mesurés à partir des données du recensement sont plus importants que ceux calculés par l'ISU (tableau 9). Et ce résultat est tout aussi surprenant que celui obtenu pour le Burkina Faso.

Tableau 8. Taux bruts de scolarisation ausupérieur au Sénégal dans les recensements et les enquêtes et dans les données de l'ISU (%)

	Recensements et enquêtes			Données ISU	
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2002	5,7	2,9	4,3		
2005-2006**	7,1	4,0	5,4	7,7	3,5
2006-2007				8,1	4,3
2007-2008				10,0	5,4
2008-2009				9,8	5,7
2009-2010				9,3	5,5
2011**	10,7	6,2	8,2	12,2	7,2
2012				12,3	7,2
2013*	13,4	8,3	10,8	12,6	7,4
2014				13,0	7,7

Notes : *Recensement de 2013 ; ** Enquêtes sur la pauvreté au Sénégal de 2005 et de 2011.

Les écarts constatés posent la question de la fiabilité des données venant au numérateur mais aussi des projections de population qui sont utilisées pour venir au dénominateur des taux calculés par l'ISU. Il est fort probable que la population « d'âge scolaire » soit surestimée pour le supérieur.

Conclusion

Ce chapitre a permis de mettre en évidence le potentiel des données de recensements et des enquêtes ménages pour documenter la scolarisation dans l'enseignement supérieur, dans des contextes où les statistiques sont déficientes.

Au terme de cet exercice, le premier constat qui s'impose est celui de la qualité et de la cohérence des données d'enquêtes produites en général au Sénégal et depuis 2003 au Burkina Faso : les tendances sont tout à fait comparables entre « types de données » (recensements, données d'enquêtes par sondage, données ministérielles) même si les niveaux mesurés divergent.

Les écarts entre données d'enquêtes et données de recensements semblent témoigner d'une sous-estimation de la participation des populations à ce niveau d'enseignement dans les enquêtes ménages, comparativement aux recensements, des analyses statistiques plus poussées s'imposent cependant pour confirmer cette hypothèse. Compte tenu de l'importance du niveau scolaire atteint dans la détermination des comportements démographiques et sociaux, ne gagnerait-on pas à inclure la variable de niveau scolaire dans les plans de sondage ou d'échantillonnage et surtout dans le calcul des pondérations ou des calages sur marges ?

Les écarts matérialisent aussi les différences de formulation des questions relatives à la fréquentation scolaire, à l'activité principale ou au niveau atteint et invitent à préconiser une harmonisation plus systématique des informations sur la scolarisation dans les enquêtes, d'autant plus que les données ministérielles, en particulier sur la scolarisation supérieure, demeurent lacunaires.

Enfin, il serait souhaitable de présenter de manière plus systématique à la fois les taux nets et les taux bruts, qui présentent des disparités très importantes. Les taux bruts généralement

présentés dans les publications officielles donnent une vision particulièrement édulcorée de la réalité, marquée par une très faible participation de la population, en particulier féminine, au niveau d'enseignement supérieur.

Les analyses obtenues à partir des recensements et des enquêtes ménages, quelles que soient les améliorations à leur apporter, se doivent d'être complétées par d'autres issues de données récoltées auprès des établissements d'enseignement, des étudiant-es et des diplômé.e.s. Une consolidation des enquêtes réalisées auprès de ces sources est nécessaire, pour dresser un portrait plus réaliste des progrès enregistrés dans l'enseignement supérieur. Ceci permettra de documenter, au-delà de la simple fréquentation à ce niveau, des dimensions telles que la qualité des enseignements et des programmes, les infrastructures, le corps enseignant, la qualité de la recherche, l'adéquation formation-emploi, la démocratisation de l'éducation.

Bibliographie

- Atuahene, F., & Owusu-Ansah, A. (201320). Descriptive Assessment of Higher Education Access, Participation, Equity, and Disparity in Ghana. *Sage Open*, 1-16. <https://doi.org/10.1177/2158244013497725>
- Dia, H., & Goudiaby, J.A. (2020). Le paradoxe de l'enseignement supérieur privé au Sénégal : réduire les inégalités tout en les maintenant. Papier de recherche, n°154, Paris, AFD, 58 p.
- DPRE, 2006 Rapport national sur la situation de l'éducation, Direction de la planification et de la réforme de l'éducation du Ministère de l'Education National, Dakar Sénégal
- Goudiaby, J.A. (2014). L'université et la recherche au Sénégal. À la croisée des chemins entre héritages, marché et réforme LMD, Louvain-la-Neuve, Ed. Academia-L'Harmattan, collection Thélème, n°14, 388 p.
- INSD. (1994). *Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages en 1994*. Ouagadougou. 272p
- INSD. (1998). *Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages en 1998*. Ouagadougou. 282p.
- INSD. (2003). *Analyse des résultats de l'enquête Burkinabè sur les conditions de vie des ménages*. Ouagadougou. 270p. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21129619>
- INSD. (2005). *Analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages et du suivi de la pauvreté en 2005 (EA/QUIBB 2005)*. Ouagadougou.
- INSD. (2007). *Analyse Des Résultats De L'Enquête Annuelle Sur Les Conditions De Vie Des Ménages en 2007 (EA/QUIBB, 2007)*. Ouagadougou. 182p. http://cns.bf/IMG/pdf/eaquibb_2007.pdf

- INSD. (2012). *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDSBF-MICS IV)-2010*. Ouagadougou. 527p. <https://doi.org/10.4324/9780203403099> Burkina Faso
- INSD. (2015). *Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014 : Alphabétisation et scolarisation*. Ouagadougou. 65p.
- Institut de statistiques de l'UNESCO, (2009). Indicateurs de l'éducation. Directives techniques. 58p. <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-indicators-technical-guidelines-fr.pdf>
- MESRSI. (2016). *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2014/2015*. Ouagadougou. 64p.
- MESRSI. (2016). *Annuaire Statistique de l'enseignement supérieur 2013/2014*. Ouagadougou. 63p.
- MESRSI. (2016). *Annuaire Statistique de l'Enseignement Supérieur (2015/2016)*. Ouagadougou. 60p.
- MESS. (2011). *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2010/2011*. Ouagadougou. 474p.
- MESS. (2012). *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2011/2012*. Ouagadougou. 218p. http://www.cns.bf/IMG/pdf/annuaire_superieur_2011-2012.pdf
- MESS. (2012). *Tableau de bord de l'enseignement supérieur 2010/2011*. Ouagadougou. 44p.
- MESS. (2013). *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2012/2013*. Ouagadougou. 345p.
- Pilon, M. (2004). « L'évolution du champ scolaire au Burkina Faso : entre diversification et privatisation », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°3, p. 143-165.
- Randall, S. (2016). Visibilité et invisibilité statistique en Afrique : Adapter les méthodes de collecte de données aux populations ciblées. *Afrique contemporaine*, 2(2), 41-57.
- Sall, B. (1990). « De l'université 'sous-développée' à l'université de 'développement' au Sénégal : identités conflictuelles et production universitaire », *Genève-Afrique : acta africana*, Volume 28, n°2, p. 104-11.
- Simeu-Kamdem, M. & Schamp, E. (2014) *L'université africaine et sa contribution au développement local - L'exemple du Cameroun*. Paris, Karthala, 384 p.
- UNESCO. (2016). Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2016. L'éducation pour les peuples et la planète. Créer des avenir durables pour tous. Paris, 505 p.